

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2022

PRESENTS :

M. ROSIER Ghislain, Maire

Mmes BETTENS, CORBEAUX, DEMESURE, DUPRÉ, FILLIEUX, LESUEUR, MUTTE, WALLEZ,

Mrs GARCIA, PHILIPPE, LEPEURIEN, POULAIN, MAUGARS, VICENTE,

Mme HAUTION : Directrice Générale des Services

POUVOIRS :

M. GOSSET à M. ROSIER

Mme DEVIN à M. MAUGARS

M. DROUSIE à M. PHILIPPE

M. RANDA à M. GARCIA

ABSENTS, EXCUSES :

M. Le Maire procède à l'appel des conseillers.

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est ouverte à 18h30

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 AVRIL 2022

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 12 avril 2022 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL

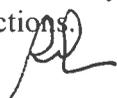
Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal en date du 12.04.2022

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme DEMESURE Aurore ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), à l'unanimité, pour remplir ces fonctions.



I – REVISION LOYERS AU 01.07.2022

1.1 – Béguinage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les loyers du Béguinage sont révisables chaque année au 1er juillet, en fonction de l'indice officiel de référence des loyers (IRL).

Variation de l'IRL du trimestre de référence et de l'IRL du même trimestre de l'année précédente : **2.48 %**

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- décide de maintenir, à l'unanimité, les loyers ci-dessous au **1er Juillet 2022** à :

N° logement	Loyer au 01.07.2022
Logement 14	208.05
Logements 2, 4, 6, 8, 10, 12, 16, 18, 20	212.63
Logements 1, 3, 5, 7	214.99
Logements 9 et 11	277.54
Logements 13, 15, 17, 19	212.27

1.2 – 7 Place de Nice

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le loyer du logement situé 7 Place de Nice est révisable chaque année, au 1er juillet, en fonction de l'indice officiel de référence des loyers (IRL).

Variation de l'IRL du trimestre de référence et de l'IRL du même trimestre de l'année précédente : **2.48 %**

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de maintenir, à l'unanimité, le montant du loyer à 579.06 €, à compter du **1er JUILLET 2022**.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- décide d'entériner la proposition ci-dessus.



1.3 – 3 Place de Nice

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le loyer du logement situé 3 Place de Nice est révisable chaque année, au 1er juillet, en fonction de l'indice officiel de référence des loyers (IRL).

Variation de l'IRL du trimestre de référence et de l'IRL du même trimestre de l'année précédente : **2.48 %**

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de maintenir, à l'unanimité, le montant du loyer à **579.06 €**, à compter du **1er JUILLET 2022**.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- décide d'entériner la proposition ci-dessus.

1.4 – 18 rue de la gare

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le loyer du logement situé 18 rue de la gare est révisable chaque année, au 1er juillet, en fonction de l'indice officiel de référence des loyers (IRL).

Variation de l'IRL du trimestre de référence et de l'IRL du même trimestre de l'année précédente : **2.48 %**

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de maintenir, à l'unanimité, le montant du loyer à **559.06€**, à compter du **1er JUILLET 2022**.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- décide d'entériner la proposition ci-dessus.



II – TARIFS LOCATIONS DE LA SALLE DES FÊTES DE RECQUIGNIES + VAISSELLE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la délibération du 08.12.2021 et notamment sur les interventions des services en cas de dépannage, nettoyage...

Rappel des conditions de paiement stipulés dans le contrat :

- **A la réservation :**
 - Versement des Arrhes : 25% du montant de la location à verser en mairie. En cas de désistement, les arrhes sont perdues.
- **10 jours avant la remise des clés**
 - Versement du solde de la location en mairie contre remise d'un reçu, qui devra être présenté à la remise des clés.
 - Dépôt d'un chèque de caution.

Associations :

1^{ère} location gratuite

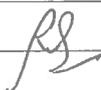
- En cas d'annulation hors délai (mini 15 jours avant la manifestation), la gratuité est perdue.

M. Le Maire précise les critères d'attribution des salles :

1. calendrier des fêtes de la commune
2. calendrier des fêtes associations communales
3. administrés

M. le Maire rappelle les tarifs de location :

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE RECQUIGNIES	
Location de la salle réservée aux administrés	
NATURE DE L'OCCUPATION	Montant SDF Recquignies
EXPOSITION VENTE : la journée	180.00 €
VIN D'HONNEUR	100.00 €
REPAS-SOIREE DANSANTE (sans utilisation du four ou de la gazinière)	200.00 €
TARIFS SOCIETES LOCALES + PERSONNEL COMMUNAL et ELUS (sans utilisation du four ou de la gazinière) Sociétés : association loi 1901 présentant un intérêt général pour la collectivité de par ses activités : <u>1^{ère} location gratuite</u> 2 ^e et 3 ^e location à 40.00€ puis tarif normal	40.00 €
UTILISATION DU FOUR OU DE LA GAZINIERE (nettoyage par nos services)	40.00 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	100.00 €
INTERVENTION DES SERVICES (dépannage, nettoyage, ...) (tarif horaire)	25.00 €
DEPOT CAUTION (obligatoire)	300.00 €



Tarifs vaisselle	
Soupière inox	18.00 €
Saladier inox	7.00 €
Plat long inox petit modèle	6.00 €
Plat long inox grand modèle	10.50 €
Corbeille à pain inox	6.00 €
Saucière inox	15.50 €
Assiette plate	4.00 €
Assiette creuse	4.00 €
Assiette à dessert	3.00 €
Ramequin	2.00 €
Tasse à café	1.00 €
Bol	1.50 €
Verre ballon 15-19 cl	1.00 €
Verre ordinaire	1.00 €
Verre à bière	1.00 €
Coupe à champagne	2.00 €
Verre à liqueur	1.00 €
Seau à champagne	16.50 €
Ensemble sel-poivre-moutarde	11.00 €
Couteau de table	1.00 €
Fourchette	0.50 €
Cuillère à soupe	0.50 €
Cuillère à café	0.50 €
Louche de table	5.00 €
Pince tout usage	5.00 €
Tire-bouchon	5.00 €
Ecumoire diamètre 16	14.00 €
Grande louche 16	27.00 €
Fourchette 2 dents 50 cm	10.00 €
Couteau boucher 25 cm	11.00 €
Plateau	14.00 €
Fouet inox	7.00 €
Marmite traiteur + couvercle 37 L	175.00 €
Faitout-couvercle 18 L	145.00 €
Casserole alu	50.00 €
Plat à four grand modèle	100.00 €
Plat à four petit modèle	60.00 €
Cintre (portant à vêtement)	3.00 €
Cendrier à pied	70.00 €
Table	245.00 €
Chaise	30.00 €
Balai	1.50 €
Racle eau grand format	3.00 €
Manche	1.00 €
Serpillière grand format	5.00 €
Seau	3.00 €

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,***

- décide de maintenir, à l'unanimité, les tarifs des locations de salle comme suit pour l'année **2022**
- décide de maintenir, à l'unanimité, les tarifs mentionnés sur le tableau ci-dessus pour la vaisselle manquante,
- décide d'appliquer, à l'unanimité, un tarif sur les interventions des services

III – LOCATION DE SALLE DES FÊTES AUX SOCIÉTÉS EXTÉRIEURES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la délibération du 08.12.2021 et notamment sur les interventions des services en cas de dépannage, nettoyage....

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs et les conditions d'attribution des salles aux sociétés extérieures lorsque celles-ci rencontrent des difficultés particulières pour l'obtention d'une salle dans leur commune.

Les critères d'attribution des salles sont :

1. calendrier des fêtes de la commune
2. calendrier des fêtes associations communales
3. administrés
4. associations extérieures (2 mois avant la date souhaitée)

Les tarifs :

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE RECQUIGNIES	
Sociétés extérieures	
NATURE DE L'OCCUPATION	Montant SDF Recquignies
La journée	300.00 €
REPAS-SOIREE DANSANTE (sans utilisation du four ou de la gazinière)	500.00 €
UTILISATION DU FOUR OU DE LA GAZINIÈRE (nettoyage par nos services)	40.00 €
JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE	300.00 €
INTERVENTION DES SERVICES (dépannage, nettoyage, ...) (tarif horaire)	25.00 €
DEPOT CAUTION (obligatoire)	800.00 €

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,***

- décide de maintenir, à l'unanimité, les tarifs de location de salle aux extérieurs pour l'année 2022
- décide d'appliquer, à l'unanimité, un tarif sur les interventions des services

IV – UTILISATION DE LA SALLE DU MILLENAIRE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la délibération du 08.12.2021 et notamment sur les interventions des services en cas de dépannage, nettoyage....

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs pour la location de la salle du Millénaire pour des apéritifs dinatoires :

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DU MILLENAIRE DE RECQUIGNIES	
Location de la salle réservée aux administrés	
NATURE DE L'OCCUPATION	Montant SM Recquignies
EXPOSITION VENTE : la journée	150.00 €
VIN D'HONNEUR	100.00 €
REPAS DINATOIRE	150.00 €
TARIFS PERSONNEL COMMUNAL et ELUS	40.00 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	100.00 €
INTERVENTION DES SERVICES (dépannage, nettoyage, ...) (tarif horaire)	25.00 €
DEPOT CAUTION (obligatoire)	300.00 €

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,***

- décide, de maintenir, les tarifs de la location de salle du Millénaire, sans prêt de vaisselle pour l'année **2022**
- décide d'appliquer, à l'unanimité, un tarif sur les interventions des services

V- SUBVENTION FONDS DE CONCOURS AMVS : « rénovation toiture de l'hôtel de Ville »

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune va engager des travaux de rénovation de la toiture de l'hôtel de Ville.

Le montant total s'élève à 137 191.58 €HT

La CAMVS apporte un appui financier aux communes qui engagent des projets notables visant à développer m'offre de services aux habitants, améliorer le cadre de vie, préserver et valoriser le patrimoine naturel et architectural.

Le taux du Fonds de concours est de 50% maximum de la part à charge restant à la commune déduction faite des subventions obtenues.



La commune peut solliciter le fonds de concours à hauteur de 39122.02 € HT.

Le conseil municipal,

Oui l'exposé de M. le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- demande une subvention de 39 122.02€ HT au titre du fonds de concours
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

Le conseil municipal est clos à 18h45

Fait le 16.06.2022

Diffusion :

- Membres du conseil municipal
- Mme Haution
- Comptabilité
- Service technique
- Secrétariat de Direction
- Etat Civil
- Registre
- Affichage

